



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable
à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique****Compte rendu des réunions tenues par les organes
subsidiaires de la Commission au cours de la période
2019-2020****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document traite des questions sur lesquelles la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a été amenée à se prononcer ou qui ont été portées à son attention par les Comités dont les réunions se sont tenues après la soixante-quinzième session de la Commission, à savoir : le Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa sixième session ; le Comité de l'énergie à sa deuxième session, et le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement à sa deuxième session.

La Commission souhaitera peut-être fournir des orientations sur ces questions et approuver les recommandations portées à son attention.

I. Introduction

1. Le présent document traite des questions sur lesquelles la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a été amenée à se prononcer ou qui ont été portées à son attention par les Comités dont les réunions se sont tenues après la soixante-quinzième session de la Commission, à savoir : le Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa sixième session ; le Comité de l'énergie à sa deuxième session et le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement à sa deuxième session.

* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

II. Comité de la réduction des risques de catastrophe sur les travaux de sa sixième session

A. Aperçu général

2. Le Comité de la réduction des risques de catastrophe a tenu sa sixième session à Bangkok du 28 au 30 août 2019¹.

3. Le Comité a été informé de l'action engagée pour renforcer la résilience aux catastrophes, s'agissant notamment de l'examen et de l'application de la législation et des politiques nationales et de la consolidation des dispositifs d'alerte rapide. Il a aussi été informé des efforts déployés par les pays pour améliorer la résilience aux catastrophes grâce à la collaboration internationale.

4. Le Comité a pris note des travaux du secrétariat visant à renforcer son partenariat avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et estimé qu'il importait de renforcer encore la coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et d'autres associations régionales en Asie et dans le Pacifique pour promouvoir la réduction des risques de catastrophe.

5. Le Comité a réaffirmé sa volonté d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) ainsi que celle de la résolution 75/6 de la Commission, qui se rapportait au même thème. Il a demandé au secrétariat de redoubler d'efforts pour aider les États membres à mieux utiliser et partager l'information géospatiale aux fins du développement durable et résilient et à mettre en œuvre le Plan d'action.

6. Le Comité a salué les efforts déployés par le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes pour partager l'information et renforcer la résilience aux catastrophes grâce à la comptabilisation des pertes dues aux catastrophes et aux activités de coopération régionale.

B. Questions appelant une décision de la Commission

7. Les recommandations ci-après du Comité de la réduction des risques de catastrophe sont portées à l'attention de la Commission pour examen et suite à donner :

Recommandation 1

Le Comité recommande que la Commission renforce la coopération régionale pour compléter l'action engagée par les pays pour réduire les risques de catastrophe, compte tenu de l'évolution de la répartition géographique et de l'intensification des risques de catastrophe.

Recommandation 2

Le Comité recommande que la Commission aide les États membres à renforcer leurs capacités, à accéder aux données et à les échanger, à acquérir des connaissances et à mettre à profit les nouveaux services et technologies pour faire face à la complexité croissante des risques de catastrophe en tirant parti de la coopération régionale, Nord-Sud et Sud-Sud.

¹ ESCAP/CDR/2019/3.

Recommandation 3

Le Comité recommande que la Commission prenne note de la demande de l'Organisation météorologique mondiale de se joindre au groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique ou à un groupe régional thématique similaire de coordination des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, afin d'appuyer la mise en place du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes.

Recommandation 4

Le Comité prend acte des travaux du Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses et de ses centres de services dans la région et recommande que la Commission développe des applications spatiales pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience afin d'aider les pays à haut risque et à faible capacité, notamment dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes.

C. Questions portées à l'attention de la Commission

8. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité de la réduction des risques de catastrophe, sont portées à l'attention de la Commission :

Décision 1

Le Comité prend note de la mise en place du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes, la priorité étant accordée à la plateforme régionale pour les dispositifs d'alerte rapide multirisque en cas d'inondation et de sécheresse.

Décision 2

Le Comité souligne l'importance des conclusions du rapport de 2019 sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique intitulé *The Disaster Riskscape across Asia-Pacific: Pathways for Resilience, Inclusion and Empowerment* concernant l'appui à la prise des décisions par les États membres en tenant compte des risques, et prie le secrétariat d'approfondir encore ses recherches analytiques pour faire face à l'évolution de la répartition géographique et à l'intensification des risques de catastrophe.

Décision 3

Le Comité se félicite de l'offre du Gouvernement indonésien d'accueillir la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique en 2022 et prie le secrétariat de l'aider à organiser la Conférence.

Décision 4

Le Comité reconnaît que la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) est importante pour appuyer l'action menée en faveur de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience et prie la Commission de renforcer sa collaboration, notamment avec le Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, pour la gestion de l'information géospatiale dans la région.

Décision 5

Le Comité reconnaît l'importance des applications de l'information géospatiale pour la réduction des risques de catastrophe et prie le secrétariat d'intensifier ses efforts en faveur du renforcement des capacités, de la mise en commun des bonnes pratiques et de la fourniture d'un appui technique aux pays touchés par des catastrophes dans le domaine des applications de l'information géospatiale.

Décision 6

Le Comité prend note des résultats des travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, notamment le Cadre de statistiques relatives aux catastrophes.

Décision 7

En ce qui concerne la future collaboration régionale en matière de statistiques relatives aux catastrophes, le Comité fait siennes les recommandations formulées par le Comité de statistique à sa sixième session (ESCAP/CST/2018/6, recommandation 3).

III. Comité de l'énergie sur les travaux de sa deuxième session**A. Aperçu général**

9. Le Comité de l'énergie a tenu sa deuxième session à Bangkok du 9 au 11 octobre 2019².

10. Les représentant(e)s ayant participé à la session du Comité ont réaffirmé leur détermination à atteindre l'objectif de développement durable n° 7. Le Comité a été informé des diverses stratégies visant à réaliser la transition énergétique, notamment par l'adoption de lois, l'augmentation de la part des énergies renouvelables, l'amélioration de l'infrastructure énergétique, le renforcement de la coopération régionale et des négociations diplomatiques sur l'énergie pour réduire les obstacles au commerce et accroître la connectivité, la création d'un environnement favorable aux investissements, ainsi que l'appui aux nouvelles technologies et la collaboration avec la société civile.

11. Le Comité a noté l'importance de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 et des diverses stratégies de transition énergétique qui consistaient notamment à équilibrer le développement de l'infrastructure énergétique, à encourager la participation du secteur privé, à créer un environnement propice aux investissements, à introduire des réformes de marché et à améliorer la cybersécurité.

12. Le Comité a exprimé sa volonté de renforcer la connectivité régionale, soulignant que cette démarche avait de bonnes chances de produire des résultats compte tenu de la possibilité que certains pays de la région aient un excédent d'électricité. Il a pris note des liens bilatéraux et multilatéraux transfrontières qui existent déjà dans la région.

² ESCAP/CE/2019/4.

B. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

13. Les recommandations ci-après du Comité de l'énergie sont portées à l'attention de la Commission pour examen et suite à donner :

Recommandation 1

Le Comité recommande que le secrétariat établisse un document analytique sur la sécurité énergétique internationale en vue de la troisième session du Comité de l'énergie en 2021.

Recommandation 2

Le Comité se félicite des travaux du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et du projet de feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques et la promotion de la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable (ESCAP/CE/2019/3) et invite les États membres à soumettre, avant le 1^{er} décembre 2019, leurs observations concernant le projet de feuille de route. Le Comité recommande que le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique examine les observations qui auront été faites, le cas échéant, sur le projet de feuille de route et le finalise en vue de son examen par la Commission à sa soixante-seizième session.

Recommandation 3

Le Comité recommande que le secrétariat mène des activités de renforcement des capacités, de formation et de sensibilisation pour aider les États membres à évaluer la sécurité et la résilience des infrastructures énergétiques face aux catastrophes naturelles, et pour faciliter la compréhension du « trilemme » énergétique dans le contexte de la région Asie-Pacifique.

Recommandation 4

Le Comité note les progrès accomplis en ce qui concerne l'élaboration de feuilles de route nationales pour l'objectif de développement durable n° 7 et la mise au point, sur la base de consultations conduites dans trois pays pilotes, de l'outil national d'aide à la planification énergétique axé sur l'objectif de développement durable n° 7, et recommande que le secrétariat continue d'aider les États membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays les moins avancés sans littoral et les pays et territoires insulaires du Pacifique, à élaborer leurs feuilles de route à l'aide de cet outil.

IV. Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement sur les travaux de sa deuxième session

A. Aperçu général

14. Le Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement a tenu sa deuxième session à Bangkok du 6 au 8 novembre 2019³.

³ ESCAP/CMPF/2019/6.

15. Le Comité a constaté que les États membres s'étaient attachés à tenir compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration des politiques économiques et a reconnu que de grands progrès avaient été accomplis en ce qui concerne la transposition de ces objectifs dans les plans nationaux de développement et diverses stratégies sectorielles, ainsi qu'en matière de suivi des progrès, notamment au niveau infranational.

16. Le Comité a indiqué que la pauvreté restait le principal défi à relever dans la plupart des pays en développement et qu'il fallait agir sur plusieurs plans pour l'éliminer, notamment renforcer la protection sociale, l'assurance pour les récoltes, l'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises et la diversification des exportations, et mettre en place de grands projets d'infrastructure.

17. Le Comité a noté l'importance qu'il y avait à élargir l'assiette fiscale pour financer le développement durable, ainsi que l'action entreprise et les progrès accomplis par les États membres pour accroître les recettes fiscales et améliorer les services et le respect des règles en la matière. Le Comité a souligné l'importance de la coopération fiscale régionale pour résoudre les problèmes fiscaux transfrontières et émergents, et a également noté que les pays de la région avaient renforcé leur participation et leur contribution à la coopération fiscale internationale et régionale.

18. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire de mettre véritablement en œuvre des plans et politiques alignés sur les objectifs de développement durable. Pour cela, il fallait notamment évaluer les besoins de financement, élaborer des stratégies de financement et accroître la marge de manœuvre budgétaire au moyen de réformes fiscales et budgétaires. À cet égard, le Comité a accueilli avec intérêt les récents travaux du secrétariat visant à estimer les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs dans la région Asie-Pacifique et salué l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement afin de mettre au point des cadres de financement nationaux intégrés à l'appui des États membres.

19. Le Comité a mis en lumière le rôle critique du financement pour la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays de la région ayant des besoins particuliers, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il a constaté avec inquiétude que le déficit de financement pour la réalisation des objectifs se creusait chaque année et que le paiement des intérêts, conjugué au recours croissant à des emprunts à des conditions commerciales, réduisait la marge de manœuvre budgétaire. Le Comité a insisté sur l'importance du recours à des systèmes de financement nouveaux et innovants, notamment les technologies financières, à la participation d'entités non-étatiques, y compris le secteur privé, les organisations philanthropiques et celles de la société civile, pour combler le déficit de financement.

B. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

20. Le Comité prie le secrétariat de poursuivre ses travaux d'analyse et ses activités de renforcement des capacités pour contribuer à évaluer les besoins en matière d'investissement et les stratégies de financement connexes nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, et pour faciliter l'alignement des politiques économiques nationales sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. Le Comité prie le secrétariat de continuer d'aider, par des travaux de recherche et des activités de renforcement des capacités, les pays ayant des besoins particuliers à mettre en œuvre leurs programmes d'action pertinents, notamment en vue d'assurer une transition sans heurt pour les pays les moins avancés appelés à sortir de cette catégorie.

22. Le Comité prie le secrétariat de continuer à aider les États membres à renforcer leurs capacités de faire appel aux partenariats public-privé pour le financement des infrastructures, ce qui peut passer, par exemple, par la coopération Sud-Sud, l'échange de données d'expérience et l'élaboration de projets bancables.

23. Le Comité prie le secrétariat de faciliter la coopération régionale en matière de financement novateur pour atteindre les objectifs de développement durable.

24. Le Comité prie le secrétariat d'aider les États membres, par ses travaux d'analyse et ses activités de renforcement des capacités, à améliorer l'accès des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au financement en soutenant l'élaboration de politiques, réglementations et mécanismes d'appui voulus, ainsi qu'en facilitant l'accès à des solutions informatiques et basées sur les technologies financières pertinentes.

25. Le Comité prie le secrétariat de continuer à soutenir – grâce à des travaux de recherche et des activités de renforcement des capacités – les États membres, en particulier ceux ayant des besoins particuliers, pour qu'ils puissent relever les défis qui se posent dans le domaine de la fiscalité transfrontière ainsi que les problèmes communs en matière de fiscalité intérieure.